



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 27
Ayant pris part à la délibération : 20
- Présents : 18
- Pouvoirs : 2

Date de convocation :

Mercredi 24 Novembre 2021

Affichage effectué le :

08 décembre 2021

Mise en ligne le :

08 décembre 2021

OBJET :

**Convention-cadre de partenariat
2021-2025 avec la Chambre
d'Agriculture de l'Hérault :
approbation du Programme
d'actions 2021**

N° 003736

Question N°21 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.5.

« Subventions »

Pièce(s) annexe(s) réglementaire(s) :

Programme d'actions 2021

L'an deux mille vingt et un et le mardi trente novembre à dix-huit heures.
Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, M. François PEREA, M. Thierry DOMINGUEZ, M. Sébastien FREY. **AUMES** : M. Michel GUTTON. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL CAUX ; M. Jean-Charles DESPLAN. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : Mme Danièle AZEMAR. **PINET** : Mme Nathalie BASTOUL. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBERY** : M. Jean AUGÉ. **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AGDE** : Mme Véronique REY. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIÈRE. **VIAS** : M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Françoise MEMBRILLA donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à Mme Danièle AZEMAR

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Rémi BOUYALA.

RECU EN PREFECTURE

Le 02 décembre 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20211130-D00373610-DE

Monsieur le Vice-Président délégué au développement des filières agricoles et des circuits courts rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a été la première intercommunalité de l'Hérault partenaire de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault depuis 2011.

Dans le cadre de sa compétence pour le développement de l'agriculture sur son territoire la CAHM par délibération en date du 21 juin 2021 a approuvé le renouvellement de la convention-cadre de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour une nouvelle période de 2021 à 2025 afin que cette dernière puisse l'accompagner dans ses objectifs de maintien, de diversification et de développement de l'activité agricole sur son territoire.

Pour l'année 2021, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'inscrire les actions suivantes, nécessitant un cofinancement de la Communauté d'agglomération, pour un montant global de 12 700 €.

Synthèse du programme d'actions 2021	Mobilisation CA34	Cofinancement CAHM
Axe 2 : Favoriser une alimentation de proximité et de qualité et valoriser les productions locales		
1. Accompagnement à la structuration des producteurs d'oignons doux de Lézignan (technique + promotion)	3 jours	1 800 €
2. Organisation de 7 Marchés de Producteurs de Pays		Convention dédiée <i>pour mémoire : 7140 €</i>
3. Organisation de la nuit de la Clairette	1,5 j	900 €
Axe 3 : Adapter les exploitations agricoles au changement climatique		
4. Lutter contre le Cryptoblabes gnidiella		10 000 €
5. AgriPrédict		Convention dédiée <i>pour mémoire : 10 000 €</i>
Montant de la subvention.....		12 700 €

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le contenu de ce programme d'actions annuel et sur la subvention de 12 700 € à allouer à la chambre d'agriculture de l'Hérault en 2021 (en fonction de la réalisation effective des actions).

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le contenu du programme d'actions pour l'année 2021, *joint en annexe de la présente délibération ;*
- **D'ALLOUER** une subvention de 12 700 euros (douze mille sept cent euros) sur ce programme d'actions à la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour l'année 2021 (en fonction de la réalisation effective des actions) ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer tout type de document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

**Le Président
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#